EMPRUNT FINANCIER DE L'ALGÉRIE AUPRÈS DE LA CHINE

Bakhti Belaïb veut banaliser la décision du gouvernement

Le gouvernement Sellal veut-il «banaliser» sa décision de recourir à un emprunt extérieur pour financer ses multiples projets d'investissements ? C'est son ministre du Commerce, en l'occurrence M. Bakhti Belaïb, qui l'a signifié hier en marge de sa rencontre avec le secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), M. Mohamed Allioui.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La déclaration faite il y a quelques jours, soit lors de la rencontre avec le chef de la délégation d'hommes d'affaires chinois et selon laquelle l'Algérie pourrait recourir à un emprunt financier auprès de la Chine pour le financement de certains de ses projets, est plus que jamais au-devant de l'actualité nationale.

Hier, l'auteur de cette même déclaration indiquait «qu'un éventuel recours de l'Algérie à un emprunt extérieur pour financer des projets d'investissement ne devrait pas être "diabolisé" car il ne signifie, en aucun cas, une vulnérabilité financière du pays».

Bakhti Belaïb, le ministre RND qui a succédé à Amara Benyounès, le président du MPA à la tête du département du commerce a tenu ces propos en réponse à une question de journalistes, lui demandant de fournir plus de précisions sur une déclaration qu'il avait faite récemment sur un emprunt que pourrait contracter l'Algérie auprès de la Chine.

«Pourquoi diaboliser l'endettement (extérieur) de cette manière? C'est (le fait de diaboliser) une démarche qui n'est pas sensée», a lâché le ministre du Commerce. Selon la même source, «il arrive fréquemment que même des pays riches recourent à des emprunts extérieurs, et lorsqu'un pays utilise judicieusement l'argent emprunté, il lui serait alors préférable d'épargner les ressources financières qu'il possède». «Beaucoup de pays sont endettés dans le monde, et très souvent, il s'agit de pays des plus riches. Mieux encore, la raison de leur richesse s'explique par un bon endettement», a-t-il soutenu.

Toutefois, le premier responsable du département du commerce a évité d'avancer le moindre détail sur le montant du coût et la forme du prêt. «Un gouvernement sérieux, lorsqu'il évoque la possibilité d'emprunter, il ne peut pas donner les résultats à l'avance avant même de s'entendre avec son partenaire».

Lors d'une réunion de travail tenue samedi dernier avec le président du Conseil chinois pour la promotion de la coopération sud-sud, M. Lu Xin Hua, M. Belaïb avait évoqué la possibilité de l'Algérie de contracter un prêt auprès de la Chine pour financer certains grands projets.

Photo : DR

Bakhti Belaïb, ministre du Commerce.

Interrogé, par ailleurs, sur les autorisations attribuées à trois hommes d'affaires pour la création des raffineries de sucre, le ministre a laissé entendre que les pouvoirs sont loin de favoriser l'un ou l'autre : «L'investissement est libre. Ce n'est pas l'État qui leur a donné des autorisations préalables pour investir. Ce sont des projets d'investissements assez vieux et qui sont au stade de la réalisation.»

Pour Bakhti Belaïb, les autorisations accordées à deux hommes d'affaires (les groupes Mazouz et Kouninef) pour réaliser des raffineries de sucre visent à mettre fin aux tensions sur le marché de ce produit de large consommation. «C'est pour mettre fin à la tension qu'a connue le marché du sucre ces derniers temps dans certaines régions du pays. J'ai dû moi-même intervenir plusieurs fois», a-t-il expliqué. Cela dit, la réunion de travail qui s'est tenue hier au siège du département du travail avec le SG de l'UNPA avait pour principal ordre du jour de mettre en place une stratégie de relance du secteur agricole à travers des dispositifs pour rendre le produit agricole algérien plus commercial et compétitif à l'exportation.

A. B.

FOUILLE DE HAMID GRINE À L'AÉROPORT D'ORLY

Le Quai d'Orsay exprime ses «regrets»

Les autorités françaises qualifient la fouille, samedi dernier, à l'aéroport parisien d'Orly, du ministre de la Communication, Hamid Grine, d'incident «particulièrement regrettable» et promettent qu'un tel événement «ne se reproduira plus».

«Nous sommes attachés à faciliter les démarches et déplacements en France des hautes personnalités étrangères. Nous travaillons avec le ministère de l'Intérieur et la direction du groupe Aéroports de Paris pour que ce type d'incident particulièrement regrettable ne se reproduise plus», a, en effet, déclaré, hier lundi, lors d'un point de presse le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères, Romain Nadal.

Avant ces excuses parisiennes, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale avait convoqué avant-hier dimanche l'ambassadeur de France à Alger, Bernard Emié, pour protester contre le traitement «inacceptable» dont a fait l'objet samedi le ministre de la communication, pourtant détenteur d'un passeport diplomatique et d'un ordre de mission.

Et le cas Grine n'est malheureusement pas le premier puisque deux de ses actuels collègues au gouvernement, Abdesselam Bouchouareb et Abdelmadjid Tebboune, ont eu à subir une similaire fouille.

Et cette affaire est venue tel un grain de sable, contrariant quelque peu les relations bilatérales le plus souvent en dent de scie mais qui ont évolué considérablement ces derniers temps au double plan politique et économique.

R. N.

Photo : Samir Sid

Hamid Grine, ministre de la Communication.

MINISTRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME :

«L'État doit rester social et solidaire»

Développement et banalisation de la violence, son éradication, état d'avancement des lois et dispositifs d'aides concernant la condition de la femme, de l'enfant et des personnes à besoins spécifiques. Autant de thématiques ayant fait l'objet de l'intervention de madame Mounia Meslem Si Amer au forum de* Liberté *pour répondre aux inquiétudes du citoyen et du corps associatif à ce sujet.

Naouel Boukir - Alger (Le Soir) - La décennie noire n'est pas un passé simple et n'a pas pris fin sans léguer ses séquelles à la société algérienne, admet la ministre de la Solidarité nationale de la Famille et de la Condition de la femme. Cela dit, cette période est loin d'être un justificatif, éclaircit-elle, mais explique en partie la flambée de la violence au sein de la société. A ne pas omettre également que la crise de moralité actuelle, la démission de la famille, le discours religieux et l'école algérienne ont leur part de responsabilité. Autrement dit, la société civile précise-t-elle.

Effectivement, la voie vers «le changement» et l'éradication de ce phénomène est «l'affaire de tout un chacun». Madame M.Meslem Si Amer met l'accent sur la nécessité de «travailler en harmonie» pour arriver à un résultat «d'ici 10 à 20 ans», la question étant sensible et la cicatrice «plus ou moins profonde».

Après s'être concentré sur la réorientation des structures de base entre 1990-2000, il est à juste titre l'heure d'investir dans le facteur fondamental : l'être humain.

Incrimination de la violence conjugale et du harcèlement sexuel : une avancée énorme

Etant engagé par instructions du chef de l'Etat à l'occasion du 8 Mars 2014, le projet d'amendement du Code pénal relatif à la violence conjugale sous toutes ses formes et à la violence sexuelle à l'égard des femmes est toujours en cours de traitement au niveau du Sénat, rassure la ministre. L'accès au droit est certes «difficile» pour cette gent concède-t-elle. «Nous avançons doucement mais sûrement», poursuit-elle.

Par ailleurs, ces textes extrêmement rejetés par la partie extrémiste du Parlement, constituent «une avancée énorme» selon elle d'autant plus que l'Islam est la religion d'Etat» et l'extrémisme religieux sensiblement influent. Cela dit, la ministre appelle fortement les imams et les experts à la révolution du discours religieux surtout que les familles algériennes y sont «très sensibles». Il y a urgence et nécessité d'adapter ce dernier, tout comme les versets coraniques, à l'évolution scientifique et sociale plaide-t-elle.

Enfants et personnes à besoins spécifiques : sortir de l'assistanat

Les centres de prise en charge et les écoles spécialisées pour enfants et personnes à besoins spécifiques sont en train de connaître «une réelle révolution» déclare la ministre.

En effet, dans l'attente de la constitution d'une expertise nationale dans le domaine, c'est l'expertise suisse qui est associée, à la formation des éducateurs à «l'autonomisation» des personnes en charge dès leur sortie des centres, à l'âge de 18 ans .Il y a lieu de préparer l'enfant à être «citoyen responsable et autonome» et ne plus l'habituer à cet «assistanat» de manière à ce qu'il s'intègre correctement dans la société, explique-t-elle. Cette politique s'est concrétisée au sein des centres de la capitale et se généralisera prochainement au niveau des 48 wilayas, promet-elle.

Par ailleurs, des conventions avec les ministères de l'Education, de la Formation professionnelle, du Travail et avec des organismes comme l'Ansej ont été signées pour que l'insertion des personnes handicapées dans la société civile soit plus «efficiente et productive» afin de dépasser leur handicap justement, l'assistanat et «valoriser le travail». Pour revenir sur la question des mentalités et de ce regard pesant que porte «autrui» sur cette catégorie d'individus au sein de la société algérienne, la ministre parle du concept «ville amie des handicapés». Il s'agit du réaménagement des structures et espaces publics (des moyens de transport entre autres) au profit de ces derniers pour outrepasser tout sentiment d'exclusion et de faciliter encore une fois leur insertion poursuit-elle.

Des efforts sont encore à fournir dans le domaine en vue de son importance. Ce qui explique, pour ainsi dire, l'occupation de la 11e place en terme de budget alloué pour l'année en cours, souligne-t-elle. Une rationalisation des dépenses est en train de s'effectuer afin de détecter les fraudes et d'accorder de ce fait pensions et couvertures sociales pour ceux «qui en ont réellement besoin». Crise ou pas, l'Etat restera social et solidaire. Il s'agit de sa politique fondatrice et de sa vocation essentielle, conclut madame M. Meslem, rassurante.

N. B.